

PIERRE RIBEAUD

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 3 février 2017 – n°54

■ LA CROISSANCE EN 2016 MONTRE SON DYNAMISME

Signe du dynamisme actuel de l'économie française, l'activité a nettement accéléré au 4^{ème} trimestre 2016 avec une croissance de + 0,4 %, après + 0,2 % au trimestre précédent.

Tous les indicateurs sont positifs :

- La consommation des ménages : sur l'ensemble du quatrième trimestre, la consommation des ménages a augmenté de 0,9%. Cette hausse s'explique en particulier par le niveau soutenu des achats automobiles.

- L'investissement des entreprises est en hausse d'1,3% sur le quatrième trimestre.

- Le marché immobilier : ce dernier, porté notamment par l'impact des mesures prises par le Gouvernement pour favoriser l'investissement locatif ou l'accession à la propriété, contribue de nouveau à la croissance après avoir constitué un frein important à l'activité au début du quinquennat.

Sur l'ensemble de l'année la croissance du PIB (Produit Intérieur Brut) a ainsi atteint 1,1% en 2016, soit légèrement moins qu'attendu, du fait d'une décélération des exportations.

Le déficit commercial extérieur a ainsi amputé la croissance de 0,9 point de PIB en 2016. Pour autant, la consommation des ménages a augmenté de 1,8% sur l'ensemble de l'année et l'investissement des entreprises est en hausse de 4,3% (soit deux fois plus qu'en 2015).

L'année 2016 confirme ainsi la reprise amorcée en 2015, laquelle est désormais bien ancrée après 3 années de croissance anémique. Pour la deuxième année consécutive, l'activité économique est dynamique, permettant enfin de faire reculer le chômage tout en continuant à réduire le déficit public.

De même, ce regain d'activité a permis une baisse sensible du nombre de défaillances d'entreprises. En 2016, 58 000 sociétés ont ainsi été placées en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, contre 63 000 un an plus tôt, revenant ainsi à son niveau d'avant-crise.

Moral et confiance progressent

L'année 2017 s'ouvre sur de très bonnes conditions économiques. Plusieurs indicateurs conjoncturels atteignent des niveaux historiquement élevés :

- Le moral des chefs d'entreprise, déjà stable et à un bon niveau depuis plusieurs mois, s'est fortement amélioré en novembre et décembre, atteignant son plus haut depuis 2011 et laissant présager une production dynamique début 2017.
- La confiance des ménages progresse continûment, traduisant l'amélioration de leur niveau de vie et de la situation du marché du travail : elle atteint un niveau qu'elle n'avait plus connu depuis 2007.
- Dans ce contexte, le rythme de progression de l'activité au 4^{ème} trimestre 2016 devrait se maintenir, voire s'accélérer début 2017, selon l'Insee.

Ce dynamisme global de notre économie, accompagné par la montée en puissance des mesures prises par le gouvernement pour soutenir les créations d'emploi, devrait entretenir l'amélioration du marché du travail et permettre de poursuivre la baisse continue du taux de chômage.

Depuis l'été 2015, la situation s'est traduite par une reprise des créations d'emplois dans le secteur privé (240 000 emplois créés en un an et demi) ainsi que par une baisse du nombre de personnes inscrites à Pôle emploi en 2016. Les évolutions récentes de l'activité, le renforcement de certains dispositifs publics, notamment avec le CICE qui passe en 2017 de 6 % à 7 % de la masse salariale, devraient encore accentuer cette bonne dynamique.

■ ADOPTION D'UNE LOI POUR UN CASIER JUDICIAIRE VIERGE POUR LES ÉLUS

Nous avons adopté à l'unanimité en première lecture ce mercredi 1^{er} février, deux propositions de loi visant à instaurer une obligation de casier judiciaire vierge pour les candidats à une élection.

Les deux propositions de loi prévoient ainsi que les personnes dont le casier judiciaire porte la mention d'une condamnation incompatible avec l'exercice d'un mandat électif ne puissent faire acte de candidature à aucun mandat électif.

Ces condamnations concernent les crimes, les délits sexuels, les manquements au devoir de probité, la fraude fiscale, ainsi qu'un certain nombre d'infractions électorales définies par le code électoral.

La proposition de loi organique organise ce régime pour l'élection des députés et des sénateurs, ainsi que pour les candidats à l'élection présidentielle. La proposition de loi ordinaire, quant à elle, adapte ce dispositif pour les élections locales.

Depuis le début du quinquennat, la majorité et le gouvernement ont mis en œuvre plusieurs mesures concrètes afin d'améliorer la transparence de la vie publique. Ainsi, la loi relative à la transparence de la vie publique votée en octobre 2013 a considérablement renforcé les

obligations de transparence pesant sur les titulaires de mandats électifs et sur les membres du Gouvernement.

Une Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a également été créée, totalement indépendante et dont les prérogatives ont été élargies par rapport à celles dont bénéficiait la précédente Commission sur la rénovation et la déontologie de la vie politique. Pas moins de 7 000 personnes sont aujourd'hui contrôlées par la Haute Autorité.

Plus récemment encore, la loi du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin 2 », a renforcé les outils de lutte contre les manquements à la probité, en créant une Agence française anticorruption.

Par ailleurs, cette loi encadre les rapports entre les pouvoirs publics et les représentants d'intérêts, dont le rôle est précisément défini par le législateur.

Il reste désormais au Sénat à l'adopter.

■ L'ASSURANCE-EMPRUNTEUR POURRA ETRE RENÉGOCIÉE

À l'initiative du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, les sénateurs et les députés se sont mis d'accord sur une disposition susceptible d'intéresser les propriétaires de leur logement.

Dès le 1^{er} janvier 2018, ils pourront chaque année renégocier leur assurance emprunteur et changer d'organisme assureur.

Tous les contrats d'assurance liés à un prêt immobilier, qu'ils soient contractés avant ou à partir de cette date seront concernés. Ils pourront donc comparer les offres et faire leur choix en fonction de leur intérêt.

Cette nouvelle mesure devrait permettre un vrai gain de pouvoir d'achat.

Par exemple : pour un couple de 36 ans empruntant 150 000 € sur 20 ans, cela permettra d'économiser 62 € par mois, soit pratiquement 15 000 € sur toute la durée de l'emprunt.

■ LA CRÉATION DE LOGEMENTS EN 2016 A FORTEMENT PROGRESSÉ

Les indicateurs de la création de logements au 4^{ème} trimestre 2016 publiés ce vendredi prolongent la tendance très positive observée tout au long de l'année et confirment que la reprise de la construction, amorcée fin 2014 et ininterrompue depuis, est durablement consolidée.

Sur l'année 2016, le nombre de logements autorisés à la construction (453 200 unités) augmente de 14,2 % par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, le nombre de logements commencés (376 500 unités) progresse lui aussi fortement, de 10,4 % par rapport à 2015.

■ LE COMITÉ OPÉRATIONNEL DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME DE L'ISÈRE (CORA) SE MET EN PLACE

Le Préfet de l'Isère, a installé, mercredi 1^{er} février, le comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme de l'Isère (CORA).

L'installation de cette instance, prévue dans le cadre du plan national de mobilisation contre le racisme et l'antisémitisme, traduit la volonté du Gouvernement de faire de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme une priorité de l'action publique locale.

Succédant à la commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC), le CORA constitue le lieu d'élaboration, de mise en oeuvre et de suivi du plan départemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Composé des procureurs de la République près des Tribunaux de Grande Instance de Grenoble, Bourgoin-Jallieu et Vienne, de représentants des services de l'État, du Conseil départemental, de l'association des Maires de l'Isère, des maires des communes les plus importantes du département et des présidents des grandes Intercommunalités de l'Isère, ce comité est chargé de :

- Veiller à l'application des instructions du gouvernement en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes formes de discrimination ;
- Définir les actions de prévention contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme et de discrimination ;
- Arrêter un plan d'action adapté aux caractéristiques de département de l'Isère ;
- Dresser un bilan régulier des actions mises en oeuvre.

■ CÉRÉMONIE DES VŒUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRÉSIVAUDAN - VENDREDI 27 JANVIER À VILLARD-BONNOT



Vendredi soir, Francis Gimbert, président de la Communauté de communes du Grésivaudan, a pris la transition énergétique et la lutte contre la pollution pour thèmes centraux de sa cérémonie des vœux, tant il est vrai que ce sont là les deux grands défis que doit relever le Grésivaudan.

Francis Gimbert a rappelé l'urgence d'engager des mesures significatives pour préserver la santé des populations. C'est ainsi que la Communauté de Communes a entrepris de lutter contre la première source de pollution que représente le chauffage au bois par l'instauration d'une prime Air Bois.



Le Plan de déplacements urbains prévu cette année sera une autre réponse à cette problématique.

Le Président de la Communauté de Communes est également revenu sur les évolutions induites par la Loi Notre et les efforts à venir en termes de mutualisation et de rationalisation des structures intercommunales.

Autre compétence renforcée par cette loi, le développement économique. Francis Gimbert a rappelé son attachement à un développement économique durable et équitable, et dit sa conviction que la mise en place d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi y contribuera sans doute.

Côté tourisme, la reprise par la Communauté de Communes des stations du Collet d'Allevard et du Col de Marcieu pose la question du transfert des 7 Laux.

Lui succédant à la tribune, Gérard Cohard, 1^{er} vice-président en charge de la proximité et des territoires, a rappelé les objectifs à atteindre à échéance 2050 dans le cadre du Plan climat air énergie territorial, à la fois en matière de mix énergétique, de sobriété et d'efficacité énergétique.

Dans ce contexte, le Grésivaudan va devoir faire preuve de volonté et d'ambitions dans le domaine de la rénovation énergétique de l'habitat public, privé et des bâtiments public, du report modal, de la mobilité douce, de l'accompagnement des entreprises dans la maîtrise de leur consommation d'énergie, de la valorisation des filières locales... Un programme ambitieux mais nécessaire pour contribuer à la construction d'un monde viable pour les générations futures.

■ FÊTE DU BOUDIN - DIMANCHE 29 JANVIER AUX ADRETS



À l'initiative de l'Association communale de chasse, une grande foire au boudin a été organisée dimanche dernier au centre village des Adrets.

En compagnie du maire Gérard Jourdan, j'ai été accueilli par le président de l'ACCA Philippe Brunet Manquat. Nous avons pu apprécier les étals bien achalandés proposant à la vente boudin et autres saucissons, andouilles, jailles fait maison par les chasseurs les jours précédents.

Le point d'orgue de cette fête réussie fut le verre de l'amitié partagé avec les nombreux Campanais présents.

DERNIÈRE MINUTE : Au lendemain de cette manifestation, le maire des Adrets a été victime d'une chute de plusieurs mètres dans sa ferme. Heureusement le pire a été évité, mais Gérard Jourdan s'est néanmoins cassé 6 côtes. Je l'assure de toute ma sympathie et lui souhaite un prompt rétablissement.

Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)
Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : pierre.ribeaud@orange.fr